

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2026-032

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 avril 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Philippe ARNOL, Louise TEXIER, adjoints
Michel MARTIN, Maire délégué Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans, Eric HAZAK, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique MOUNIER, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Claire CHALVIN, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT, Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.
Pouvoirs : Nicolas LAMBERT donne pouvoir à Louise TEXIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a nommé Delphine VAZEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3.5 - Autres

OBJET : Création de la commission d'appel d'offres et élection des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5, D1411-3, D1411-4, D1411-5, L1414-2,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de créer une Commission d'Appel d'Offres, chargée d'analyser les dossiers de candidature et d'attribuer le marché au titulaire.

Monsieur le Maire propose la création d'une CAO pour la commune Les Deux Alpes et rappelle que celle-ci doit être composée du maire, Président de la commission, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire rappelle la composition de la liste déposée soumise au vote de l'assemblée :

- Titulaires : Monsieur Eric HAZAK, Madame Delphine VAZEUX, Monsieur Fabien VEYRAT
- Suppléants : Madame Jocelyne MARTIN, Madame Angélique MOUNIER, Monsieur Christophe AUBERT

Après avoir nommé deux assesseurs, Etienne DRUMAIN et Marie-Hélène COING, il fait procéder à l'élection au scrutin secret puis au dépouillement qui donne les résultats suivants :

- Enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Suffrage blanc : 0
- Suffrage nul : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Monsieur le Maire proclame l'élection des membres suivants :

- Titulaires : Monsieur Eric HAZAK, Madame Delphine VAZEUX, Monsieur Fabien VEYRAT
- Suppléants : Madame Jocelyne MARTIN, Madame Angélique MOUNIER, Monsieur Christophe AUBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,
- **PROCLAME** élus en qualité de
 - Membres titulaires : Monsieur Eric HAZAK, Madame Delphine VAZEUX, Monsieur Fabien VEYRAT
 - Membres suppléants : Madame Jocelyne MARTIN, Madame Angélique MOUNIER, Monsieur Christophe AUBERT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance, Delphine VAZEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

